RÉPUBLIQUE FRANÇ LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRA Envoyé en préfecture le 09/12/2022 Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID: 030-213000037-20221209-DCM202276-DE DÉPARTEMENT DU GARD **COMMUNE D'AIGUES MORTES** DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf: DCM/2022-76/7.1/05-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29			
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération	
29	24	29	

Date de la convocation : 29/11/2022 Notifiée aux élus le : 29/11/2022 Date de l'affichage: 29/11/2022

OBJET:

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE CINEMA 2022

SÉANCE DU MERCREDI 05 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le CINQ DÉCEMBRE À 18H00

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS: Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION:

Cédric BONATO à J. RAMS

Maryline POUGENC à O. BERTRAND

Michel AUSSANNAIRE à P. MAUMÉJEAN Christine DUCHANGE à A. DAMOUR Patricia VAN DER LINDE à G. TRAULLET.

ABSENT NON-REPRESENTÉ: Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Janine LHUILLIER

Rapporteur: Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau cidessous:

Recettes Fonctionnement		Dépenses de fonctionnement		
Compte	Montant	Compte	Montant	
		011 - Charges à caractère général	1 000 €	
	1	60612 - Energie - Electricité	2 200 €	
	1	60623 - Alimentation	200 €	
		60632 - Fourniture de petits équipements	550 €	
		611 - Prestations de services	-3 600 €	
0.000		6135 - Locations mobilières	-1 200 €	
		6156 - Maintenance	350 €	
		6257 - Réceptions	-2 000 €	
		6288 - Autres prestations de services	4 200 €	
		6353 - Impôts indirects	300 €	
		022 - Dépenses imprévues	-1 000 €	
		023 - Virement à la section d'investissement	-4 646 €	
		042 - opération d'ordre transfert entre sections	4 646 €	
		6811 - Dotation aux amortissements et provisions	4 646 €	
TOTAL	-00	FITOTAL	-00.6	

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID: 030-213000037-20221209-DCM202276-DE

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Compte	Montant	Compte	Montant
040 - opération d'ordre transfert entre sections 28031 - Frais d'études 281311 - Hôtel de ville 28183 - Matériel de bureau et informatique 28188 - Autres immobilisations corporelles	4 646 € 4 342 € 816 € -513 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement	-4 646 €		
TOTAL	-00€	TOTAL	-00

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la proposition telle qu'énoncée précédemment,
- Autorise le maire ou son représentant délégué à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 9 décembre 2022

Le Maire, Pierre MAUMÉJEAN



RESULTAT DU VOTE :

ALSOLIII PO FO		Pour:	29	Unanimité
Délibération 2022-76 FINANCES – DM Budget	FINANCES – DM Budget Cinéma 2022	Contre:	0	Néant
	THE STATE OF THE S	Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90. Fax: 04.66.53.86.09

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



0,00

0,00

=

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGE VUE D'ENSEMBLE

ID: 030-213000037-20221209-DCM202276-DE A1

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
S		0,00	0,00
1	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00
	IF	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)

	TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

=

0,00

0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits volés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

TOTAL

(2) A servir uniquement en cas de reprise des resultats de l'exercice precedent, soit après le vote du compte administratir, soit en cas de reprise anticipée des resultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la

comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID: 030-213000037-20221209-DCM202276-DE